

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marjorie Larouche

<https://www.cadre21.org/membres/3bd7d58db5bdd35911163f11>

Date d'obtention : 2021-01-11 19:54:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le fait d'intervenir rapidement et méthodiquement permet de régler plus rapidement les situations et ainsi, mieux soutenir les victimes et mêmes les autres élèves impliqués. À l'école, lorsqu'une situation traine, il y a de fortes chances que cette dernière prenne de l'ampleur et maintienne une détresse psychologique. Je suis soulagée de voir que le protocole a été bâti avec les différents partenaires pertinents, je trouve que cela prend en compte les réalités de chaque milieu, ce qui rend son application réaliste pour ma pratique. Les interventions circonscrites dans un protocole permettent également de mener des interventions plus uniformes ce qui permet d'agir le plus neutre possible face à la situation, et cela augmente également la rigueur des interventions. Ultimement, cela permet de mener la bonne intervention et ainsi régler efficacement la situation.

Le côté éducatif est également un aspect qui explique mon adhésion. Il arrive souvent que les jeunes ne sont pas totalement conscients des impacts d'un tel geste et le fait qu'ils puissent bénéficier de la justice alternative (si l'intention n'est pas malveillante et qu'il ne s'agit pas de récidives) pourra les aider à développer leur jugement et prendre conscience des impacts, ce qui contribue sans doute à diminuer le risque de récidive, à mon avis. L'implication des parents est aussi un élément qui renforce la portée de l'intervention : bien que l'école soit un milieu de vie, l'apport des parents dans la sensibilisation et l'encadrement à fournir quant à l'utilisation des appareils électroniques.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le processus et la séquence d'intervention dans ces situations sont maintenant beaucoup plus clairs pour moi (l'intervention commence à l'école, policiers prennent le relais puis les deux orientations possibles par le DPCP). Je me sens donc beaucoup mieux outillée pour savoir quoi faire (en me basant sur les étapes). Je vais aussi oser davantage poser des questions pour éclaircir la situation, à l'aide du questionnaire (avant je n'osais pas et mon réflexe était seulement de me référer au policier). Je me sens aussi plus outillée pour expliquer le processus aux jeunes (étapes et issues possibles). Donner ces informations permet de garder le lien de confiance .

Un tout nouvel élément pour moi est celui de saisir l'appareil au besoin (motif raisonnable de croire qu'il contient du contenu illicite). J'aurai maintenant cet élément en tête si j'ai à intervenir dans une situation de sexto.

Je crois aussi que cette formation va bonifier mes interventions de prévention, en abordant encore plus souvent le phénomène des sextos dans mes rencontres individuelles, lorsque le contexte s'y prêtera. Cela me porte également à réfléchir sur quelles actions massives de prévention nous pourrions faire dans mon école pour éviter à des jeunes de se placer dans une telle situation. Je suis déjà très sensible à la détresse que cela peut entraîner chez les jeunes: j'ai vu plusieurs jeunes en pleurs dans mon bureau suite à des situations de partage de photos personnelles. Les impacts se ressentent également dans le milieu familial.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ce qui est vraiment clair est surtout de ne JAMAIS consulter les images. Un autre élément majeur sera de rester attentive à l'intention derrière ce geste : impulsivité ou intention malveillante. Dans le cas d'un acte malveillant ,l'intervention est tout autre : je ne devrai pas compléter la grille d'évaluation avec lui mais bien référer la situation à un policier (et confisque l'appareil si j'ai des indices raisonnables de croire qu'il contient du contenu correspondant à de la pornographie juvénile). Je pense aussi que prendre le temps de me référer à l'aide-mémoire fourni me permettra de ne rien oublier et d'évaluer de façon complète la situation.

Intervenir avec bienveillance tout en respectant le lien de confiance avec les jeunes sont des éléments qui doivent tout de même être au coeur des interventions. Un des dangers avec un protocole plus formel serait justement de tomber dans une approche plus autoritaire, ce qui ne permet pas nécessairement de recueillir toute l'information pertinente (c'est simple, si le jeune ne se sent pas en confiance, il ne parlera pas ... ce qui pourrait faire en sorte que des victimes n'osent pas dénoncer et vivent de la détresse psychologique sans pouvoir recevoir l'aide appropriée).